

## Faits d'actualité

J. D.

Volume 36, numéro 2, 1968

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103638ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103638ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

D., J. (1968). Faits d'actualité. *Assurances*, 36(2), 149-151.  
<https://doi.org/10.7202/1103638ar>

# Faits d'actualité

par

J. D.

## 1 — Le béton ne brûle pas

C'est vrai, mais comme tout ce qui le recouvre brûle allègrement ! Le Château Champlain de Montréal en est un exemple. Le Château, c'est un hôtel du Pacifique Canadien: grande tour aux fenêtres en rape à fromage et à l'armature de béton, mais où le confort des hôtes est bien étudié et les revêtements des planchers et des murs ne sont pas ignifuges. Un soir d'hiver, le feu prit dans un des restaurants. Il se répandit rapidement dans tout ce qui était combustible avant qu'on ne soit parvenu à l'éteindre. L'eau et la fumée firent le reste. Au total, les dommages atteignirent quelque \$1,500,000 suivant un témoignage exact, celui du *Fire Journal* de la National Fire Protection Association.<sup>1</sup>

Que faut-il conclure de ce cas et de bien d'autres du même genre ? Voici:

a) Tout ce qui est combustible est susceptible de brûler ou de se carboniser plus ou moins vite, selon que le foyer d'incendie est plus ou moins vif;

b) Rien n'est "à l'épreuve du feu" selon l'expression courante. Les Américains ont des termes assez expressifs à ce sujet. Ils disent par exemple: *fire resistive*, *fire repellent*, ce qui n'indique pas qu'il y ait impossibilité de dommages, mais simplement que le matériau ne brûlera pas; il pourra être abîmé, mais pas au même degré qu'un matériau combustible. C'est le cas du béton qui sera endommagé soit par le contact

<sup>1</sup> Numéro de mai 1968, p. 15.

avec la chaleur dégagée par les corps combustibles employés comme revêtement ou se trouvant dans la pièce, soit parce que l'armature métallique qui le soutient est tordue, s'est affaissée ou s'est écroulée.<sup>1</sup>

150

Il n'y a vraiment pas de matériaux qui ne puissent être abîmés par le feu, l'eau ou la fumée. Il y a des matières qui, dans des circonstances particulières, peuvent subir des dommages plus ou moins grands suivant la chaleur dégagée ou le traitement auxquels ils ont été soumis antérieurement au sinistre. Les dégâts sont, en somme, fonction de la résistance au feu, à l'eau, à la fumée, de la vigueur ou de la maladresse des pompiers, des précautions prises pour couper ou arrêter le feu, de la climatisation qui transporte ou ne transporte pas la flamme comme le vent à l'extérieur les jours où la tempête coïncider avec l'incendie. C'est à déterminer tout cela à l'avance que s'emploient tarificateurs, sélecteurs, acceptateurs, compilateurs et interprètes de dossiers techniques: êtres humains aux prévisions nécessairement limitées et aptes à se tromper.

### **II — Fusion de la A.C.I.F. et du B.A.C.**

La All Canada Insurance Federation sera englobée dans le Bureau des Assureurs du Canada. C'est une mesure sage puisque, ainsi, on centralisera en un seul organisme le soin de voir aux intérêts généraux de l'assurance au Canada. Le Bureau peut, en effet, faire le travail de la All Canada, puisque celle-ci s'occupait surtout de la législation nouvelle avec les gouvernements, des relations avec le public et de la défense des intérêts généraux des assureurs. Le Bureau, où se retrouvent les mêmes gens, remplira une fonction identique, en supprimant un organisme. Il y a là une simplification des rouages qu'il faut accueillir avec faveur, à un moment où partout on recherche la productivité et le moindre coût.

<sup>1</sup> Ce fut le cas de McCormick Place à Chicago où les dommages ont dépassé cent millions.

Nous ne voulons pas laisser disparaître la Fédération sans reconnaître la qualité du travail qu'elle a accompli. Elle a sûrement rendu les plus grands services à l'Industrie. Si nous lui avons parfois reproché de ne pas tenir suffisamment compte de la province de Québec dans ses initiatives, son œuvre a été bénéfique dans l'ensemble. Nous tenons à le reconnaître.

### **III — Le marché des obligations**

151

Les optimistes avaient prévu que, dès que les Chambres auraient accepté l'augmentation des taxes aux États-Unis, les cours s'amélioreraient immédiatement et très rapidement. Le Sénat a voté la hausse le 19 juin, mais les cours se sont tout juste affermis. Le marché financier en Amérique est bien faible et indécis depuis un an et demi. Tout est prétexte à un fléchissement de la cote, suivi parfois d'un redressement, mais qui ne dure pas. Seul se maintient un glissement régulier vers le bas et vers un rendement plus élevé des prêts à long et à court terme. On sent que la machine financière est sinon entravée, du moins qu'elle ne fonctionne pas avec ses réactions ordinaires.

Un de nos collaborateurs s'exprime avec la plus grande franchise sur l'avenir du marché à long terme. Ce qu'il dit est extrêmement troublant. Nous espérons qu'il se trompe, mais l'avenir seul nous dira si son raisonnement très solide est bon ou mauvais. Pour l'instant, en général, on joue presque uniquement la carte du court terme en essayant de limiter la perte de capital au minimum, ce qui n'est pas fait pour arranger les choses. Mais quel problème grave présente, pour l'assurance en général et l'assurance vie en particulier, cette diminution régulière du prix des obligations correspondant ou non à une hausse du prix de l'argent !